

# Équipage de Jacques Cartier

Francis Back

Number 56, Winter 1999

Au nord du Nord

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7899ac>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

## ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Back, F. (1999). Équipage de Jacques Cartier. *Cap-aux-Diamants*, (56), 60–60.

# Équipage de Jacques Cartier

Les trois expéditions de Jacques Cartier sont des entreprises maritimes financées par la couronne de France. De ce fait, on comprendra que les équipages de l'explorateur malouin aient porté la livrée du roi.

## Les «habits de livrée»

Conformément à l'usage, tout grand seigneur se doit d'habiller les personnes attachées à son service avec des vêtements arborant ses couleurs emblématiques. Ces vêtements prennent le nom d'«habits de livrée», puisqu'ils sont «livrés» par le maître pour vêtir sa suite. Ce qui caractérise ces tenues, au Moyen Âge et à la Renaissance, est leur

aspect bicolore. Puisque le maître a généralement plus d'une couleur pour emblème, les vêtements qu'il remet sont divisés verticalement en deux moitiés de couleurs différentes. Ces costumes bigarrés se démarquent volontairement dans le paysage vestimentaire. À leur seule vue, on doit reconnaître à quelle noble maison appartient un valet, un sergent d'armes ou, dans le cas qui nous intéresse, un marinier.

## Des marins aux couleurs du roi

Il faut attendre l'année 1804 avant que les matelots de la marine française se voient dotés d'un uniforme, mais dès le Moyen Âge, nous relevons des cas où des équipages présentent un habillement identique. Un exemple précoce de ce phénomène date du règne de Louis XI. En 1462, ce monarque autorise les marins de Bordeaux à porter ses couleurs : «voulons en outre que ilz puissent porter doresnavant leurs vestures en habillement de blanc et de rouge à nostre devise». Les marins de Bordeaux conserveront jalousement ce privilège bien au-delà du règne de Louis XI. En 1512, l'équipage d'un navire de guerre bordelais porte encore le blanc et le rouge tout comme en 1530, lors de l'entrée de la reine dans cette ville, verra-t-on des «mariniers et pilotes vestus d'habillemens de blanc et rouge».

Ce phénomène n'est pas isolé. En 1514, les 60 marins d'un navire malouin ayant Louis XII à son bord portent ses couleurs par le biais de «jaquettes» bleues et rouges. Le costume des marins de Jacques Cartier s'inscrit dans le prolongement de cette coutume.

## En blanc et noir

Les «habits de livrée» sont portés à bord des navires de Jacques Cartier dès la première expédition de 1534, puisque l'explorateur mentionne qu'il donne en présent de tels habits aux deux fils du chef Donnacona. Dans une autre version de ses voyages, Cartier ne parle pas d'«habits de livrée», mais plutôt de «sayons de couleurs» en relatant la même anecdote. La contradiction entre les deux versions du navigateur n'est qu'apparente. En effet, le «sayon» était une tunique à manches fréquemment utilisée pour afficher les couleurs d'une livrée. En combinant les indications fournies par Cartier, nous déduisons que les «habits de livrée» de ses matelots devaient se limiter au port de «sayons de couleurs».

Quelles pouvaient être les couleurs des ces sayons? Un espion espagnol surveillant les préparatifs de l'expédition de Cartier et de Roberval en 1541 nous fournit la réponse. Ce mouchard nous apprend que les 400 mariniers et les 20 maîtres pilotes de cette expédition reçoivent tous «ung habillement de livrée blanc et noir». On serait tenté de croire que ces couleurs correspondent aux armoiries de la Bretagne (des pattes d'hermines noires sur fond blanc), mais il s'agit en fait des couleurs de François 1<sup>er</sup>.

## L'emblème du monarque

Les couleurs d'une livrée peuvent varier au cours de l'existence d'un puissant. Alliances diplomatiques, mariages, états d'âme, voilà autant de circonstances qui conditionnent un changement. À ce titre, François 1<sup>er</sup> est représentatif de son époque. Au début de son règne, en 1515, le jeune roi arbore fièrement le rouge, le jaune et le blanc. Mais par la suite, nous verrons François 1<sup>er</sup> ne conserver que le blanc auquel il associe le noir. Les chercheurs ont avancé plusieurs hypothèses pour expliquer l'adoption de ces couleurs austères. L'une d'entre elles souligne une série d'épreuves qui frappent successivement le monarque. En 1524, le roi perd son épouse et l'une de ses filles. L'année suivante, son armée est écrasée à Pavie, lui-même est fait prisonnier et il doit livrer ses deux fils en otage pour recouvrer sa liberté. «Pour vous faire savoir mon infortune de toutes choses, ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve», écrira-t-il alors.

Une autre hypothèse avancée pour expliquer le changement de livrée de François 1<sup>er</sup> est son remariage, en 1530, avec Éléonore d'Autriche dont les couleurs sont le blanc, le jaune et le noir. Le roi a-t-il voulu conjuguer sa livrée avec celle de sa nouvelle épouse en choisissant le blanc et le noir?

Seules des recherches plus poussées dans les archives pourront déterminer les raisons exactes qui ont mené François 1<sup>er</sup> à adopter le blanc et le noir. Au moins, savons-nous que les mariniers de Jacques Cartier ont arboré fièrement ses couleurs. Ces hommes n'étaient-ils pas des émissaires du roi de France allant à la rencontre de souverains régnant sur des contrées où se trouvaient, croyait-on, «grant quantité d'or et autres riches choses»? ♦

Francis Back



Ces deux hommes, appartenant à l'équipage de Jacques Cartier, portent des «sayons» aux couleurs de François 1<sup>er</sup> : le blanc et le noir. Celui de gauche est un maître d'équipage ayant les attributs de sa fonction : le sifflet qui transmet les ordres et le fouet de cuir destiné à punir les fortes têtes et les incompetents. Parmi les éléments qui distinguent la silhouette de ces gens de mer, retenons les larges «chausses marinières» et les souliers sans talons qui assurent une meilleure assise quand le navire tangue. Les autres détails du costume de ces marins s'appuient sur des évidences iconographiques et archéologiques.

(Illustration et copyright : Francis Back).